

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 24 mars 2017 à 20h 30

COMPTE-RENDU

Présents:

Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1^{er} Adjoint; M. P. GUINET, 2^e Adjoint; Mme P. DRAI, 3^e Adjoint; M. J.M. BODET, 4^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; Mme N. DESCOURS-JOUTARD, 7^{ème} Adjoint; Mme G. MATILE CHANAY; 8^{ème} Adjoint; M. J. BERTHOU, M. J.P. BOUVARD, Mme J. BOUVIER; MM. P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mmes M. COCHARD, MM. M. PEREZ, R. LEBEGUE, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.M. LADOUCE, L. TRONCHE.

Absents:

Madame JOLIVET donne pouvoir à Madame DRAI

Madame TOURTE

Madame GIRON

Madame COQ donne pouvoir à Monsieur MONNIN

Monsieur GAITET donne pouvoir à Monsieur GRAND

Madame D'ANGELO pouvoir à Madame MATILE CHANAY

Madame CHATARD

Madame THOMAS donne pouvoir à Monsieur LADOUCE

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane BOUVIER a été désignée secrétaire de séance.

II INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE AU SUJET DU DOSSIER « MAISON DE SANTE »

Madame le Maire a indiqué que ce projet rencontre des difficultés dues au dépôt d'un recours contentieux contre le Permis de construire délivré à la SCIA Maison de Santé de Miribel le 22 août 2016.

Pourtant la procédure administrative a été pleinement respectée dans l'élaboration de ce dossier et notamment du Permis de Construire.

La Commune a engagé une médiation avec le tiers à l'origine du recours, mais cette démarche n'a pas abouti à un accord.

Madame le Maire a rappelé le soutien apporté à la Commune dans cette affaire par nombre de personnalités politiques locales. Elle a également souligné l'initiative d'une pétition d'habitants mise en ligne pour sensibiliser les Miribelans.

Madame le Maire a par ailleurs annoncé la tenue d'un grand rassemblement de soutien au projet prévu le samedi 8 avril à 10 heures Place de la République.

Elle souhaite que cette mobilisation de la population pèse sur le règlement de ce dossier d'intérêt général.

III APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Monsieur BODET apporte une précision concernant le débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2017 – page 3 du compte rendu :

Monsieur BODET indiquait qu'un Décret en Conseil d'Etat permettait l'intégration des résultats des budgets annexes au Budget Principal. Il indique qu'il s'agit en réalité de l'application d'une jurisprudence de 2016.

Compte tenu de cette précision, le compte-rendu de la séance du 24 février a été approuvé à l'unanimité.

IV AFFAIRES GENERALES

Rapporteur H. SECCO

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

La liste de ces décisions a été présentée par Monsieur SECCO et est annexée au présent compte rendu.

V FINANCES

1° Annulation de la délibération d'ouverture de crédits d'investissement

Par délibération du 27 janvier 2017 le Conseil Municipal avait décidé d'ouvrir des crédits en investissement à hauteur de 882.850,00 €.

Si la somme de 882.850,00 € représente bien le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, la répartition affectée au chapitre 23 (664.200,00 €) est erronée car elle excède de 70 839,84 € le quart des crédits pouvant être affectés à ce chapitre.

Le projet de Budget pour l'exercice 2017 réaffecte ces crédits au sein de la section d'investissement.

En conséquence, le Conseil Municipal a été invité à annuler cette délibération.

A l'unanimité le Conseil Municipal a décidé d'annuler sa délibération du 27 janvier 2017 portant ouverture de crédits en investissement.

- 2° <u>Année 2016 Comptes Administratifs Comptes de Gestion Bilan des acquisitions et cessions immobilières Affectations des résultats</u>
 - a) <u>Comptes Administratifs de la Commune, du service de l'Assainissement, de la ZAC Centre-Ville, de la ZAE Folliouse</u>

Monsieur BODET propose d'examiner, dans un premier temps, les comptes administratifs de la Commune et des budgets annexes.

Il rappelle que le Compte Administratif présente les résultats du Budget et que ce Compte Administratif doit être en concordance avec le Compte de Gestion du Comptable Public. Son vote doit intervenir avant le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Il présente les documents de synthèse relatifs à ces comptes et **les résultats nets** de clôture qui sont les suivants :

Comptes Administratifs	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 710 522,00 €	354 881,36 €
Assainissement	476 445,12 €	884 925,80 €
ZAC Centre-Ville	822 227,34 €	- 1 180 277,65 €
ZAE Folliouse	0,00€	0,00 €

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs des Comptes Administratifs, tels que résumés ci-dessus :

Compte Administratif de la Commune : à l'unanimité

i unammite

Compte Administratif du service Assainissement : à l'unanimité

Compte Administratif de la ZAC Centre-Ville : à l'unanimité Compte Administratif de la ZAE Folliouse : à l'unanimité

Madame le Maire a quitté la séance et n'a donc pas participé au vote.

b) <u>Comptes de Gestion de la Commune, du service de l'Assainissement, de la</u> ZAC Centre-Ville, de la ZAE Folliouse

Monsieur BODET présente les Comptes de Gestion établis par le Comptable Public, lesquels sont en concordance avec les Comptes Administratifs présentés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, a approuvé les Comptes de Gestion, tels que présentés, visés et certifiés par l'ordonnateur. Ces comptes n'appellent ni observation ni réserve de la part de l'Assemblée :

Compte de Gestion de la Commune : à l'unanimité

Compte de Gestion du service Assainissement : à l'unanimité Compte de Gestion de la ZAC Centre-Ville : à l'unanimité

Compte de Gestion de la ZAE Folliouse : à l'unanimité

c) Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016 de la Commune

Monsieur BODET a présenté à l'Assemblée, le détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2016 par la Commune.

Les acquisitions ont représenté une somme de 285 029,50 €.

Les cessions ont représenté une somme de 154 000,00 €.

Le Conseil Municipal a approuvé ce bilan à l'unanimité.

d) Affectation des résultats 2016

- Budget Communal

Monsieur BODET a proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 710 522,00 € de la manière suivante :

- Un report en recettes de fonctionnement d'un montant de **200 000,00 euros**,
- Une affectation en recettes d'investissement d'un montant de

1 510 522,00 euros.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe et les montants de cette affectation.

- Budget de l'Assainissement

Monsieur BODET a proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 476 445,12 € de la manière suivante :

- Un report en recettes d'exploitation d'un montant de 276 445,12 euros,
- Un virement en recettes d'investissement d'un montant de 200 000,00 euros

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe et les montants de cette affectation.

- Budget de la ZAC Centre-Ville

Monsieur BODET a proposé à l'Assemblée de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **822 227,34 euros** en fonctionnement et le déficit d'investissement d'un montant de **1 180 277,65 euros** en investissement.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe et les montants de cette affectation.

3° Adoption du Budget primitif 2017 de la Commune

Monsieur BODET a fait une présentation globale du Budget Primitif et précise qu'il a été construit en tenant compte des résultats du Compte Administratif 2016.

Il remercie, de même que Madame le Maire, le DGS et le service Finances pour l'accomplissement des travaux d'élaboration de ce Budget.

Il présente le détail du budget par chapitre et par section (fonctionnement – investissement) ainsi que le détail du programme des investissements prévus en 2017.

Monsieur BERTHOU a demandé des précisions sur ce que recouvre la somme de 800 000 € prévu pour l'aménagement de l'Ilôt Saint-Romain.

Madame le Maire a indiqué qu'il s'agit de la rénovation globale de l'îlot, façades comprises. Elle a précisé toutefois qu'une réflexion est toujours en cours en ce qui concerne les logements situés dans les étages (rénovation - location – vente ?).

Elle a également indiqué que les travaux ont commencé afin que les commerces ouvrent dès l'hiver 2017.

Monsieur BODET a souligné que la rénovation de cet îlot fait partie d'un projet de réhabilitation complet du Centre-Ville afin de le rendre convivial et sécurisé (notamment, projet de circulation sur une seule voie).

Monsieur BERTHOU a constaté qu'il n'est aujourd'hui plus question de démolition et de reconstruction dans cet îlot, tel que cela avait fait l'objet du projet initial.

Madame le Maire a rappelé que les contraintes fixées par le service des Bâtiments de France ont fait que le projet initial, est devenu une opération non rentable pour les aménageurs.

Monsieur BERTHOU a rappelé qu'il est aujourd'hui indispensable d'apporter de l'animation à cette Grande Rue. Les habitants étaient pénalisés par l'étroitesse des trottoirs. Aujourd'hui, on prend acte que ce n'est plus d'actualité.

Madame le Maire a indiqué que le nouveau projet inclue des trottoirs accessibles et un environnement agréable.

Pour ce qui est des commerces, une réflexion a été menée par les élus en collaboration avec la Chambre de Commerce. Il s'est avéré que des locaux neufs auraient pu pénaliser les commerçants non en capacité de supporter des loyers élevés. De cette manière, la Commune maîtrise davantage les coûts et les loyers qui seront pratiqués. Il s'agit d'une décision de sagesse et d'écoute.

Monsieur BODET a ajouté que les élus ont dû réfléchir par rapport à de nouvelles contraintes. Néanmoins, il souligne que des espaces de convivialité sont prévus dans le projet.

Il a précisé que les dépenses seront importantes au départ, d'où un déficit, mais que l'opération reste valable sur le long terme.

Madame COCHARD a insisté sur l'importance de la redynamisation commerciale de Miribel.

Madame le Maire a précisé que ce sera le cas dans l'îlot St-Romain, la ZAC Centre-Ville accueillera des services dont le laboratoire d'analyses médicales.

Madame COCHARD a ajouté qu'un équilibre financier doit être visé.

Monsieur PEREZ a fait part de son enthousiasme lors du projet initial et a souligné le fait que les élus ont su « rebondir » et faire un choix différent mais tout aussi satisfaisant.

Madame VIRICEL a précisé que les façades seront refaites selon les préconisations du CAUE.

Monsieur TRONCHE a demandé ce qu'il est advenu de la licence IV existante dans ce secteur.

Madame la Maire lui apportera la réponse ultérieurement.

Monsieur BODET a souligné la capacité d'autofinancement de la Ville.

Il a présenté le Plan Pluriannuel d'Investissement établi pour les 4 ans à venir.

Il a indiqué que dans l'établissement de ce plan, il a été tenu compte d'une part des capacités de financement et d'autre part de la capacité de travail des services.

Monsieur TRONCHE a demandé où en est l'inventaire des biens communaux?

Monsieur BODET a évoqué la mission confiée à Ecofinance qui est terminée. Cette mission a consisté à réaliser un inventaire des biens et de leur gestion.

En croisant ces travaux avec ceux réalisés par Hélianthe, des choix seront faits concernant leur devenir.

Monsieur TRONCHE a demandé pourquoi, la question de la Presse au sujet du coût de la Cérémonie des Vœux du Maire est restée sans réponse.

Madame le Maire a répondu que l'annonce d'une somme n'est pas toujours judicieuse car elle peut être mal comprise. Elle a ajouté que depuis 2014, le coût de cette cérémonie a diminué.

Monsieur BERTHOU a précisé qu'il convient de juger un budget sur l'ensemble des dépenses et des recettes. Les comparaisons de chiffres doivent être équitables.

Monsieur TRONCHE a demandé des précisions au sujet de la taxe locale sur la publicité extérieure, notamment sur la possibilité d'exonérer les commerces locaux selon leur superficie.

Monsieur BODET a répondu que cela avait été évoqué mais est resté sans suite.

Monsieur TRONCHE a par ailleurs évoqué le projet de la CCMP sur le site du gymnase La Chanal. Il a attiré l'attention des élus sur l'importance pour la Commune de Miribel de rester propriétaire de l'emprise foncière des futurs aménagements, et la nécessité d'en informer la CCMP en amont. Il préconise un bail emphythéotique.

Monsieur GUINET a répondu que cela n'a pas d'importance dans le cadre de la révision du PLU.

Madame le Maire a pris note.

Monsieur BAULMONT a souligné les économies faites en matière de dépenses d'énergie. Les actions entreprises par la Commune dans ce domaine ont porté leurs fruits.

Monsieur BERTHOU s'est abstenu sur la méthode qui est proposée à savoir le vote du Budget préalable au vote des subventions. Il évoque la nécessité de voter les subventions aux associations avant de les inscrire au Budget.

Il a par ailleurs rappelé à l'Assemblée le passage de $5 \in$ à $3 \in$ par habitant de la taxe sur l'électricité.

Monsieur PROTIERE a évoqué le projet de nouveau syndicat mixte pour la fibre. Cette taxe sera donc maintenue dans le futur.

Par ailleurs il a été évoqué l'existence d'un état du nombre d'euros dépensés par élève pour les équipements, les activités. Cette présentation devrait être jointe au Budget.

Monsieur BODET a précisé que ce tableau existe.

Madame le Maire a indiqué qu'il serait remis aux élus.

Monsieur BERTHOU a rappelé que les enseignants arrivant à Miribel sont toujours surpris des moyens consacrés à chaque élève.

Monsieur GRAND a rappelé le contrat entre la Commune et l'école St-Joseph relatif à la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de cet établissement.

Madame DRAI a répondu que le contrat existant n'encadre pas la participation communale. La Commune fixe une somme forfaitaire.

Madame VIRICEL a ajouté que bien que n'étant pas tenu de le faire, la Commune octroie une somme pour les élèves de maternelle. Elle a également évoqué la participation du Département en dédommagement du prêt du gymnase pour les cours de sport.

Monsieur BODET donne la liste des participations au bénéfice des élèves des écoles. Cet état est joint au présent compte rendu.

Madame DESCOURS JOUTARD a précisé que le nombre d'adhérents à la Bibliothèque a largement augmenté depuis la mise en place des changements de tarifs.

Monsieur BODET donne lecture du Budget Primitif 2017, chapitre par chapitre.

A la fin de cet exposé, le Conseil Municipal a adopté le Budget 2017 tel qu'il lui a été présenté par :

21 voix pour et 5 abstentions (Monsieur GRAND, Monsieur GAITET, Monsieur LADOUCE, Madame THOMAS, Monsieur TRONCHE)

4° Vote des taux d'imposition 2017

Par délibération en date du 26 février 2016, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition ainsi :

Taxe d'habitation : 10,02 %
 Foncier bâti : 12,15 %
 Foncier non bâti : 43,55 %

Monsieur BODET a indiqué que ces taux sont nettement inférieurs à ceux de la moyenne des Communes de même strate que Miribel.

Il a alors proposé à l'Assemblée de maintenir ces taux pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir ces taux pour l'année 2017.

5° Attribution des subventions aux associations de Miribel

Monsieur BODET donne le détail des montants des subventions qu'il propose d'allouer aux associations, pour un total de 148 548,00 €.

Monsieur TRONCHE a souhaité avoir des précisions sur trois associations, à savoir :

Horse Ball Addict: Monsieur SECCO a indiqué qu'il s'agit d'une association « support » à 6 sportifs de haut niveau. Madame BOUVIER a ajouté qu'ils sont tous miribelans.

<u>Parents d'élèves Henri Descamps</u>: Madame DRAI a indiqué que cette association n'avait pas sollicité d'aide les 2 années précédentes.

<u>Inter VTT</u>: Monsieur SECCO a précisé qu'il s'agit d'une course qui passe sur Miribel. La Commune, ces dernières années, mettait des moyens techniques à disposition des organisateurs. Actuellement, cette manifestation fait l'objet d'un partenariat avec le Grand Parc qui participe également, ainsi que d'autres Communes concernées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution des subventions aux associations de Miribel et leur inscription au Budget Primitif 2017, pour un montant total de 148 548,00 €.

6° <u>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office Culturel de Miribel</u> (OCM)

Madame le Maire a proposé à l'Assemblée d'attribuer à l'OCM, une subvention de fonctionnement d'un montant de 164 838,00 € pour l'année 2017.

Elle a expliqué que la baisse de son montant par rapport à 2016 est due à une initiative de la CCMP qui accepte de prendre en charge annuellement, un spectacle par enfant scolarisé. Cette participation a été évaluée à $59\,000\,$ €.

Par ailleurs Madame le Maire a précisé que dans la détermination de ce montant, il a été tenu compte de la bonne gestion de l'OCM, notamment des efforts entrepris en vue de maîtriser les coûts de la programmation. Elle a ajouté qu'une diminution encore plus importante de ces coûts mettrait en danger la qualité de cette programmation et l'offre culturelle de la Ville.

Elle a indiqué avoir travaillé en confiance et en transparence avec cette association dont les comptes sont bien gérés et ne présentent pas d'abus.

La Commune a souhaité accompagner l'Association par le versement d'une somme de 10 000 € (rattrapage) et 10 000 € à titre exceptionnel (charges de gestion).

Madame le Maire a précisé que l'enjeu est de consolider la programmation de l'OCM

Madame DESCOURS JOUTARD a apporté des précisions sur le calcul de la subvention. Elle a précisé qu'il convient d'assurer à l'OCM, une garantie de fonctionnement. Par ailleurs, l'OCM s'est engagé à ne pas demander 10 000 € en fin d'année si ses recettes s'avèrent suffisantes.

Monsieur TRONCHE a fait savoir qu'il votera contre le versement de la subvention à l'OCM.

Il a par ailleurs demandé à Madame le Maire d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal la saisine de la Chambre Régionale des Comptes afin qu'elle réalise un contrôle de la gestion de l'OCM. Cela permettra d'analyser l'utilisation des fonds publics versés et sécurisera la politique culturelle de la Commune.

Monsieur PEREZ a suggéré de considérer également l'avis des personnes qui assistent aux spectacles de l'OCM.

Madame le Maire a rappelé l'audit qui a eu lieu précédemment. Elle fait confiance aux techniciens qui ont étudié de près les comptes de l'OCM. Elle a également fait remarquer que la subvention allouée à l'OCM a baissé de 30 000 € depuis 3 ans.

A la remarque de Monsieur TRONCHE qui s'interroge sur un éventuel transfert de charge, Madame le Maire a répondu que l'an dernier, la Commune n'a pas compensé le versement du Département fléché OCM. Elle a renouvelé son souhait de ne pas mettre en danger la programmation culturelle de la Ville.

Monsieur BERTHOU a rappelé que la Chambre Régionale de Comptes a déjà rendu un avis sur la gestion communale et n'a pas attiré l'attention sur les subventions accordées par Miribel.

Monsieur TRONCHE a rappelé qu'il avait l'an dernier déjà attiré l'attention sur le mode de gestion du spectacle vivant de manière globale.

Madame le Maire a répondu que la Commune fera ce travail.

Monsieur BAULMONT a indiqué que la Cour des Comptes fera un diagnostic mais sans décider du mode de gestion à adopter.

Monsieur PROTIERE a alors rappelé que c'est à la demande de la Commune de Miribel qui souhaitait se désengager en matière de spectacle scolaire que la CCMP a envisagé de prendre cette compétence. Il a indiqué qu'aujourd'hui ce projet a recueilli la majorité favorable de la CCMP mais qu'il est porté par la seule Commune de Miribel. Il y aura d'autres étapes dans cette collaboration.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et une voix contre (L. TRONCHE), a décidé d'attribuer à l'Office Culturel de Miribel, une subvention de fonctionnement de 164 838,00 € pour l'année 2017.

Monsieur BERTHOU a quitté la séance à 11 heures et donné procuration à Monsieur BODET.

7° Vote du Budget 2017 du service de l'Assainissement

Monsieur BODET a donné lecture, chapitre par chapitre et par section, du projet de Budget du service de l'Assainissement.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Budget Primitif 2017 du service de l'Assainissement.

8° Vote du Budget 2017 de la ZAC Centre-Ville

Monsieur BODET a donné lecture, chapitre par chapitre et par section, du projet de Budget de la ZAC Centre-Ville.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Budget Primitif 2017 de la ZAC Centre-Ville.

VI TRAVAUX

1° <u>Amélioration de l'esthétique des réseaux - Mise en souterrain des réseaux télécom et</u> basse tension rue du Carret/rue V. Hugo - Plan de financement

Afin de réaliser la dissimulation des réseaux basse tension et des réseaux de télécommunication, préalables aux travaux de requalification de la rue Victor Hugo (eaux pluviales, trottoirs, tapis d'enrobé), la Commune a confié l'étude au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication.

Monsieur BAULMONT a présenté l'avant-projet détaillé de cette opération élaboré par le syndicat, comprenant notamment le plan de financement des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension et celui pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunication.

Madame le Maire a ajouté que ce projet avait été présenté aux riverains de la rue Victor Hugo et qu'il a été tenu compte de leurs avis, notamment pour le passage piéton.

Monsieur BAULMONT a ajouté que les travaux débuteront en juin pour se terminer en octobre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé et habilité le Maire à signer l'avant-projet détaillé et les plans de financement des travaux de dissimulation des réseaux basse tension et des réseaux de télécommunication sur la rue Victor Hugo tels qu'ils lui ont été présentés.

COMMUNE DE MIRIBEL

Secrétariat Général

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité –

COMMUNE de MIRIBEL

SEANCE DU 24 Mars 2017

Date de convocation : 17 Mars 2017 Date d'affichage de la convocation : 17 Mars 2017

QUESTION IV 1°

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(cf. Délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014)

PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE d'origine	DATE de la décision	OBJET de la décision	COUT
SERVICE TECHNIQUE	8 Février 2017	Modification du Marché de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration /extension de la cantine scolaire E.QUINET – Modification de la rémunération du maître d'œuvre Cette modification est due à une augmentation du montant des travaux qui s'élève à 642 482,39 € HT (montant prévu initialement : 460 000 € HT)	Tableau ci-dessous

	Montant initial des	Nouveau Montant de	Montant de la
	Travaux HT	Travaux HT	modification du
	460 000 €	642 482,39 €	marché
Rémunération de base HT	55 200 € HT	73 564,23 € HT	18 364,23 € HT
Rémunération OPC HT	5 060 € HT	7 067,31 € HT	2 007,31 € HT
TOTAL	60 260 € HT	80 631,54 € HT	20 371,54 € HT
			Soit 21 445,81 €
			TTC

AFFAIRES SCOLAIRES

FOURNITURES SCOLAIRES

(Payés sur présentation de factures)

	B.P. 2015	B.P. 2016	B.P. 2017
Primaire	46 €/ élèves	46 €/ élèves	46 €/ élèves
Maternelle	40 €/ élèves	40 €/ élèves	40 €/ élèves

ECOLES	EFFECTIFS RENTREE 2016/2017	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017
O.JOLY	151	5 760	5 720	6 040
E.QUINET	235	9 844	10 396	10 810
H.DESCHAMPS MAT.	159	5 800	6 040	6 360
H.DESCHAMPS PRIM.	197	9 200	8 878	9 062
MAS RILLIER MAT.	46	1 440	1 480	1 840
MAS RILLIER PRIM.	69	3 036	3 358	3 174
ECHETS MAT.	70	2 520	2 720	2 800
ECHETS PRIM.	84	3 588	3 726	3 864
RASED + classes specif		1 400	1 400	1 400
PERISCOLAIRE				
SECURITE ROUTIERE		400	500	350
TOTAL	1 011	42 988	44 218	45 700
EFF	ECTIFS	946	972	1 011

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

		MONTANT 2016	MONTANT 2017
CME		2 000	2 000
LILO Transport + entrées		22 118	14 960
	TOTAL	24 118	16 960

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Centre Scolaire Saint Joseph	2015	2016	2017
Effectifs	91	109	123
Participation /élève	550	550	550
TOTAL	49 959	59 841	67 527

ASSOCIATIONS SCOLAIRES

ASSOCIATION	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Sou des écoles HD	-	-	120
APE H Deschamps	-	-	120
Sou des Ecoles du Centre	120	120	120
SAP Mas Rillier Primaire	120	120	120
Les Petits du Mas Rillier	-	120	120
TOTAL	240	360	600

Sorties scolaires

ASSOCIATION	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Ecole mat HD	2 320	2 416	2 544
Ecole primaire HD	5 400	5 211	5 319
Ecole mat les Echets	1 008	1 088	1 120
Ecole prim les Echets	2 106	2 187	2 268
Ecole mat Mas Rillier	576	592	736
Ecole prim Mas Rillier	1 782	1 971	1 863
Ecole O Joly	2 304	2 288	2 416
Ecole E Quinet	5 778	6 102	6 345
TOTAL	21 274	21 855	22 611